

GROUPE MONCEAU FLEURS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 12.850.882,95 Euros
Siège social : 23, rue d'Anjou - 75008 Paris
421 025 974 R.C.S. Paris

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2015

Ordre du jour de l'Assemblée Générale réunie à titre Ordinaire :

- *Rapport de gestion du Directoire sur les résultats et l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014, incluant le rapport sur la gestion du Groupe ;*
- *Rapport du Conseil de surveillance visé à l'alinéa 6 de l'article L. 225-68 du Code de commerce ;*
- *Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2014 et sur les comptes consolidés ;*
- *Approbation de ces rapports ainsi que des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2014 et des comptes consolidés ;*
- *Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation des conventions qui y sont mentionnées ;*
- *Approbation des dépenses et charges engagées au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;*
- *Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2014 ;*
- *Quitus à donner aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ;*
- *Fixation du montant global des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance ;*
- *Ratification de la nomination par cooptation de Monsieur Dominique GIRAUDIER en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance, en remplacement de Monsieur Rodrigo de CARVALHO démissionnaire ;*
- *Ratification de la nomination par cooptation de Monsieur Antoine COLIN en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance, en remplacement de Madame Mireille AMAR démissionnaire ; et*
- *Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder au rachat de ses propres actions.*

Ordre du jour de l'Assemblée Générale réunie à titre Extraordinaire :

- *Rapport du Directoire sur les résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;*
- *Modification de la dénomination sociale de la Société et modification corrélative de l'article 3 (Dénomination) des statuts de la Société ;*
- *Modification du nombre de membres composant le Conseil de Surveillance et modification corrélative de l'article 18-1 des statuts de la Société ;*

- *Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou à des titres de créances avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;*
- *Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public ;*
- *Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;*
- *Autorisation à donner au Directoire, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre ;*
- *Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;*
- *Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider une augmentation de capital par émission réservée aux salariés de la Société et aux sociétés du Groupe Monceau Fleurs adhérant à un plan d'épargne entreprise ;*
- *Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce ;*
- *Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées ;*
- *Limitation globale du montant des autorisations d'émission ;*
- *Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions ;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ; et*
- *Questions diverses.*